



PROGRAMME CLE 2025- 2030 LASNE



02 JUIN 2025
COORDINATEUR ATL LASNE
Biot Téo

Coordination ATL: BIOT Téo – Place communale 1, 1380 Lasne – 0477 09 18 47
teo@animagique.be

Table des matières

1. L'Accueil Temps Libre (ATL) et son Cadre Réglementaire	2
2. Le Programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance)	3
3. Présentation de la Commune de Lasne et de l'Accueil Temps Libre	5
4. Identification des opérateurs d'accueil	8
5. Analyse des besoins et objectifs stratégiques	14
6. Modalités de collaboration entre les opérateurs	18
Bilan des partenariats automne-détente (PAD)	19
Perspectives	20
7. Modalités d'information aux usagers	20
8. Répartition des moyens publics affectés au Programme CLE	23
9. Plan d'action 2025-2030.....	24
10. Suivi et évaluation du Programme CLE	28
11. Conclusion et perspectives	30
Annexes	32
Annexe 1 : Critères d'agrément du Programme CLE	32
Annexe 2 : Procédure de demande d'agrément	33
Annexe 3 : ROI et projet d'accueil Récréa'Lasne	34
Annexe 4 : Exemple de canevas d'évaluation par les communes de leur programme CLE	34
Annexe 5 : Le procès-verbal de la réunion de la CCA qui a donné son avis sur la proposition de programme CLE, et les éventuelles notes de minorité.	34
Annexe 6 : Délibération du Conseil Communal approuvant le Programme CLE	34

1. L'Accueil Temps Libre (ATL) et son Cadre Réglementaire

Définition et importance de l'ATL

L'Accueil Temps Libre (ATL) représente un **troisième milieu de vie** pour les enfants, entre le cadre familial et l'école. Il englobe les activités extrascolaires organisées **avant et après l'école, le mercredi après-midi, les week-ends et pendant les congés scolaires**. L'objectif de l'ATL est de garantir un environnement **sécurisé, éducatif et inclusif**, permettant le développement global des enfants tout en facilitant la conciliation entre vie familiale et professionnelle.

L'Accueil Temps Libre est le nom par lequel on désigne l'accueil des enfants de 3 à 12 ans et plus. Il s'articule en 3 secteurs majeurs :

- L'accueil extrascolaire **AES** ;
- Les centres de vacances **CDV** ;
- Les écoles de devoirs **EDD**.

La commune de Lasne s'engage dans la coordination ATL à travers :

- **La Commission Communale de l'Accueil (CCA)**, qui réunit les acteurs du secteur pour assurer une gouvernance locale efficace.
- **Le coordinateur ATL**, chargé de structurer l'offre et de développer des initiatives adaptées aux besoins des familles.

Un **opérateur d'accueil** est toute structure ou personne proposant un accueil régulier aux enfants en dehors du cadre familial. Cet accueil peut être assuré par des écoles, des associations, des clubs sportifs, des opérateurs privés ou des organismes déclarés auprès de l'ONE.

Le Décret ATL du 3 juillet 2003

Ce décret régit **la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre** et le **soutien à l'accueil extrascolaire**.

1. Coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre

- Concerne les enfants de **3 à 12 ans**, ou plus selon les activités.
- Englobe les **temps avant et après l'école, le mercredi après-midi, les week-ends et les congés scolaires**.
- Inclut des activités **éducatives, culturelles, sportives et multidimensionnelles**.

2. Soutien de l'accueil extrascolaire

- Ne concerne que les périodes avant et après l'école.
- Offre un soutien financier aux opérateurs respectant les conditions d'agrément.

Objectifs du Décret ATL

- Favoriser l'épanouissement global des enfants grâce à des activités adaptées à leurs besoins et à leur rythme.
- Encourager la mixité et la cohésion sociale, en permettant la rencontre d'enfants d'horizons divers.
- Soutenir la vie familiale et professionnelle, en facilitant la garde des enfants en dehors des heures scolaires.
- Garantir la qualité de l'accueil, en assurant un encadrement conforme aux normes et aux bonnes pratiques.

Normes d'encadrements

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les **centres de vacances** doivent respecter des normes d'encadrement précises pour assurer la qualité et la sécurité de l'accueil des enfants. Ces normes incluent des ratios spécifiques d'animateurs par enfant, ainsi que des exigences concernant la qualification des animateurs :

- **Ratios d'encadrement :**
 - Pour les enfants de moins de 6 ans : un animateur pour 8 enfants.
 - Pour les enfants de 6 ans et plus : un animateur pour 12 enfants.
- **Qualifications des animateurs :**
 - Un tiers des animateurs présents doivent être détenteurs du **Brevet d'Animateur de Centres de Vacances (BACV)** ou d'une qualification équivalente reconnue.

Le BACV est délivré après une formation de 300 heures, comprenant 150 heures de théorie et 150 heures de stage pratique en centre de vacances agréé. Cette formation vise à préparer les animateurs à encadrer efficacement des groupes d'enfants et d'adolescents, en assurant leur sécurité et en proposant des activités éducatives adaptées.

Lien vers plus d'informations :

https://servicejeunesse.cfwb.be/formationsjeunesse/sengager-en-centre-de-vacances/?utm_source=chatgpt.com

En comparaison, les normes d'encadrement pour l'**accueil extrascolaire** sont moins strictes. Pour les activités de moins de trois heures consécutives, le décret ATL recommande un taux d'encadrement d'un accueillant pour 18 enfants. Cependant, cette norme est indicative, et dans la pratique, il n'est pas rare qu'un seul adulte encadre 30 à 40 enfants, notamment dans les garderies scolaires. Pour les activités de plus de trois heures consécutives, le décret ATL recommande un taux d'encadrement d'un accueillant pour 8 enfants de moins de 6 ans, et un pour 12 enfants de 6 ans et plus. Toutefois, ces taux restent indicatifs et ne constituent pas une obligation légale.

2. Le Programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance)

Cadre légal

Coordination ATL: BIOT Téo – Place communale 1, 1380 Lasne – 0477 09 18 47
teo@animagique.be

« Art. 12. Le programme CLE est un programme de coordination locale pour l'enfance relatif à une zone géographique déterminée, concerté au niveau local, ayant reçu un agrément, mis en œuvre sous l'égide de la commune et qui vise le développement d'initiatives existantes et, s'il échet, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent tout ou partie des besoins révélés par l'état des lieux. La zone géographique, visée à l'alinéa 1er, couvre au maximum le territoire de la commune, sans préjudice de l'article 40. »

« Art. 13. Les activités d'accueil relevant d'un programme CLE sont accessibles par priorité aux deux catégories d'enfants reprises ci-après, sans que l'une d'entre elles ne puisse être privilégiée par rapport à l'autre :

1. à l'ensemble des enfants qui résident sur le territoire de la commune ;
2. à l'ensemble des enfants qui fréquentent un établissement scolaire, organisé ou subventionné par la Communauté française, établi sur le territoire de la commune. Un opérateur de l'accueil qui participe à plus de cinq programmes CLE n'est pas tenu de rencontrer les dispositions prévues à l'alinéa 1er. »

« Art. 14. Le programme CLE couvre, en fonction des besoins locaux, une ou plusieurs des périodes suivantes :

1. le temps avant et après l'école ;
2. le mercredi après-midi ;
3. le week-end ;
4. les congés scolaires.

Toutefois, pour obtenir l'agrément, le programme CLE précise les modalités d'accueil prévues pour couvrir en semaine les périodes après l'école jusqu'au moins dix-sept heures trente. »

Articles 12, 13 et 14 du décret ATL du 3 juillet 2003.

Définition et finalité

Le **Programme CLE** est un **outil stratégique** mis en place par la commune pour structurer et améliorer l'ATL sur son territoire. Il est élaboré pour **une période de cinq ans**, sur base d'un **état des lieux des besoins et des ressources locales**.

Il repose sur **quatre axes majeurs** :

- Analyser les besoins et les attentes des familles.
- Améliorer la coordination entre les acteurs locaux (écoles, opérateurs, associations).
- Mettre en œuvre des actions concrètes pour renforcer l'offre d'accueil.
- Assurer une gestion équitable des ressources et des subventions.

Mise en place et suivi

Le **Programme CLE** s'appuie sur :

- Une concertation locale structurée, via la Commission Communale de l'Accueil (CCA).

- Un diagnostic des besoins, basé sur des enquêtes auprès des familles, des enfants et des opérateurs.
- Un plan d'action annuel, mis à jour régulièrement pour s'adapter aux évolutions du terrain.

Le Programme CLE est une feuille de route évolutive, qui permet à la commune de renforcer l'offre existante et de favoriser la création de nouvelles initiatives adaptées aux besoins des familles.

Cadre légal : contenu

Article 15 § 1er. Le programme CLE détermine au moins :

- 1. les opérateurs de l'accueil qui participent au programme CLE ;*
- 2. les besoins d'accueil révélés par l'état des lieux visé à l'article 7, qui ne sont rencontrés par aucun opérateur de l'accueil repris au 1. S'il s'agit de besoins d'accueil en semaine après l'école jusqu'au moins dix-sept heures trente, le programme CLE précise les motifs qui justifient qu'une réponse n'y soit pas apportée ;*
- 3. les modalités de collaboration entre opérateurs de l'accueil qui participent au programme CLE ;*
- 4. les modalités d'information aux usagers potentiels sur le programme CLE, et particulièrement en ce qui concerne l'organisation concrète de l'accueil des enfants ;*
- 5. les modalités de répartition des moyens communaux affectés au programme CLE, ainsi que les montants minima de ceux-ci, et les modalités de répartition des autres moyens publics y attribués hormis les moyens octroyés par la Communauté française. S'il y a mutualisation des participations financières des personnes qui confient les enfants, le programme CLE précise en outre les modalités de répartition des moyens générés par celles-ci, en fonction des activités d'accueil, notamment du nombre d'enfants accueillis et de la durée de l'accueil par opérateur de l'accueil qui participe au programme CLE. »*

Article 15 décret ATL du 3 juillet 2003.

3. Présentation de la Commune de Lasne et de l'Accueil Temps Libre

Données socio-démographiques

Commune	Lasne
Province	Brabant wallon
Superficie	4 721 hectares
Population (2024)	14 198 habitants
Densité de population	300 habitants/km ²
Nombre d'enfants (3-12 ans)	1 395

La commune présente un niveau de vie élevé, mais aussi des défis en matière d'accès aux services d'accueil. Par exemple :

- Parents travaillant hors commune, ce qui complexifie l'organisation des horaires d'accueil.
- Familles avec enfants à besoins spécifiques, nécessitant des infrastructures adaptées.

Historique et évolution de l'ATL à Lasne

Traditionnellement, l'accueil extrascolaire reposait sur les écoles et quelques associations locales. Avec l'augmentation des demandes des parents, de nouvelles structures ont vu le jour : clubs sportifs, associations culturelles, opérateurs privés.

Depuis septembre 2024, la commune a mis en place **une Coordination ATL**, afin de :

- **Structurer l'offre existante** et améliorer la qualité de l'accueil.
- **Renforcer la visibilité** des services auprès des familles.
- **Faciliter la mise en réseau des acteurs locaux** pour une meilleure synergie.

Rôle et missions du Coordinateur ATL

Le Coordinateur ATL joue un rôle central dans la mise en œuvre du Programme CLE. Il est chargé de coordonner et structurer l'offre ATL à Lasne en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes. Ses missions principales sont :

- **Faciliter la concertation locale** : il réunit les acteurs de l'ATL (écoles, opérateurs, associations, parents, commune) au sein de la **CCA** tenu au minimum 2 fois par an, afin de définir ensemble une vision cohérente de l'accueil extrascolaire.
- **Piloter l'élaboration et le suivi du Programme CLE** : il assure la rédaction du document et veille à son application à travers des actions concrètes.
- **Améliorer la visibilité de l'offre ATL** : il met en place des outils de communication pour informer les familles des services disponibles et des modalités d'inscription.
- **Encourager et accompagner les opérateurs** : il aide les structures existantes à se professionnaliser et soutient le développement de nouvelles initiatives.
- **Veiller à l'adéquation entre l'offre et les besoins** : en réalisant des **études et analyses**, il ajuste les actions en fonction des attentes des familles et des capacités locales.

Le coordinateur ATL travaille en étroite collaboration avec la commune et l'ONE, garantissant ainsi le respect des réglementations en vigueur et le bon fonctionnement du dispositif.

Méthodologie de travail et processus d'élaboration

Le Programme CLE 2025-2030 de Lasne repose sur une méthodologie participative impliquant les acteurs de l'Accueil Temps Libre. Son élaboration s'est déroulée en plusieurs étapes :

1. Analyse des besoins :

- Lancement de questionnaires auprès des parents, enfants et opérateurs ATL pour identifier les besoins en matière d'accueil.
- Collecte et analyse des données pour mieux comprendre les attentes et les difficultés rencontrées.

2. Concertation au sein de la CCA :

- Présentation des résultats de l'analyse des besoins aux membres de la Commission Communale de l'Accueil.
- Discussions et débats pour définir les priorités et orientations stratégiques du Programme CLE.

3. Définition des objectifs et plan d'action :

- Identification des actions concrètes à mettre en place sur la période 2025-2030.
- Répartition des responsabilités entre la commune, les opérateurs et les partenaires locaux.

4. Validation et mise en œuvre :

- Présentation du Programme CLE finalisé au Conseil communal pour validation.
- Déploiement progressif des actions et suivi de leur mise en œuvre.

5. Évaluation et ajustements :

- Suivi annuel des avancées et ajustements en fonction des réalités du terrain.
- Rapports d'activités annuels permettant d'évaluer l'impact des actions sur l'offre d'accueil et sur la satisfaction des familles.

Cette approche vise à garantir un ATL structuré, inclusif et adapté aux besoins réels des familles, tout en renforçant les liens entre les différents acteurs du territoire.

Gouvernance et fonctionnement de la Commission Communale de l'Accueil (CCA)

La **Commission Communale de l'Accueil (CCA)** constitue l'organe de concertation central du dispositif ATL à Lasne. Elle réunit l'ensemble des acteurs concernés par l'accueil extrascolaire sur le territoire communal : représentants communaux, opérateurs d'accueil, écoles, parents et secteur associatif.

La CCA se réunit **au minimum deux fois par an**, comme le prévoit la législation. Dans les faits, le rythme observé à Lasne est de **trois à quatre réunions par an**, afin de permettre un suivi régulier des actions du Programme CLE, une dynamique de dialogue continue, et un espace d'échange entre les opérateurs.

Son fonctionnement repose sur un **Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)** validé en CCA. Ce ROI encadre notamment :

- La fréquence des réunions,
- La composition et les modalités de désignation des membres,
- Les règles de prise de décision,
- Et les obligations de représentation.

Le ROI fera l'objet d'une **mise à jour lors des prochaines réunions de la CCA**, afin d'être en adéquation avec l'évolution des besoins et du contexte local.

La CCA est structurée autour de **cinq composantes**, chacune représentée par **quatre membres effectifs** et **quatre suppléants** disposant d'un droit de vote :

1. Représentants de la commune,
2. Représentants des écoles,
3. Représentants des parents,
4. Représentants des opérateurs d'accueil,
5. Représentants du secteur associatif.

Bien que chaque composante dispose d'un droit de vote, **le recours au vote est rare** dans la pratique. Les décisions sont généralement prises **par consensus**, dans un esprit de collaboration et de co-construction. Ce mode de fonctionnement souple permet de garantir l'adhésion des différents partenaires et favorise une gouvernance partagée de l'ATL sur le territoire communal.

4. Identification des opérateurs d'accueil

Encourager la déclaration des opérateurs à l'ONE

Depuis septembre 2024, la Coordination ATL est mise en place à Lasne afin de structurer et dynamiser l'Accueil Temps Libre sur la commune. L'un des premiers constats réalisés est que certains opérateurs ne sont pas au courant de l'obligation légale de déclarer leur accueil d'enfants auprès de l'ONE. Cette méconnaissance rend difficile l'établissement d'une liste exhaustive des opérateurs présents sur le territoire.

Informier et accompagner les opérateurs dans cette démarche est une priorité pour la Coordination ATL. L'objectif est de garantir une meilleure visibilité de l'offre existante et d'assurer que chaque structure respecte le cadre réglementaire en vigueur.

Informations sur la déclaration à l'ONE :

Tous les opérateurs accueillant des enfants doivent se déclarer auprès de l'ONE. Cette démarche **n'engage en rien** les opérateurs sur la qualité de leur offre et ne représente pas une labellisation officielle. Elle permet cependant de garantir une meilleure reconnaissance et un suivi du secteur de l'accueil extrascolaire.

Plus d'informations ici : <https://www.one.be/professionnel/accueil-temps-libre/dispositif-atl/declaration-daccueil/>

Différence entre déclaration et agrément :

- **La déclaration d'accueil** est **obligatoire**, mais n'impose aucune contrainte supplémentaire.
- **L'agrément** est une démarche volontaire soumise à certaines conditions. Il permet aux opérateurs d'obtenir des **subsides** et d'être **reconnus par l'ONE** en termes de qualité d'accueil.

Plus d'informations sur l'agrément : <https://www.one.be/professionnel/accueil-temps-libre/accueil-extrascolaire/agrement-des-operateurs/>

En résumé : **se déclarer est une obligation légale, mais n’engage en rien, tandis que l’agrément est une reconnaissance officielle qui ouvre droit à des aides financières.** La Coordination ATL reste disponible pour accompagner les opérateurs dans ces démarches et répondre à leurs questions.

Enseignement officiel				
Nom de l'École	Téléphone	Email	Adresse	Site Web
École communale de Maransart	+32 (0) 2 633 13 05	maransart@ecoles.lasne.be	Route de l'État 325, 1380 Lasne	maransart.ecoles.lasne.be
École communale de Plancenoit	+32 (0) 2 633 14 67	plancenoit@ecoles.lasne.be	Place de Plancenoit 4, 1380 Plancenoit	ecoleplancenoit.be
École communale d'Ohain P. Van Hoegaerden	+32 (0) 2 634 05 73	ohain@ecoles.lasne.be	Place Communale 2, 1380 Ohain	ohain.ecoles.lasne.be

Enseignement libre confessionnel				
Nom de l'École	Téléphone	Email	Adresse	Site Web
École Saint-Ferdinand	+32 (0) 2 386 15 43	saintferdinand@ccm.be	Chaussée de Louvain 565, 1380 Ohain	ecole-st-ferdinand.be
École Saint-Joseph	+32 (0) 2 633 13 48	secretariat@ecole-saint-joseph.be	Ruelle Quimbin 6, 1380 Ohain	ecole-saint-joseph.be
École Sainte-Lutgarde	+32 (0) 2 633 20 57 / +32 (0) 475 46 67 86	stelutgarde@skynet.be	Rue du Vieux Monument 5, 1380 Lasne	saintelutgarde.be

Enseignement libre non confessionnel				
Nom de l'École	Téléphone	Email	Adresse	Site Web
École Ouverte	+32 (0) 2 653 34 32	secretariat@ecoleouverte.be	Chemin des Strins 6, 1380 Ohain	ecoleouverte.be
École Désiré Denuit	+32 (0) 2 652 18 48 / +32 (0) 472 13 01 68	ecoledesiredenuit@outlook.be	Chemin du Catty 2, 1380 Lasne	Guide des écoles

Services et associations hors ONE				
Nom de l'Opérateur	Téléphone	Email	Adresse	Site Web
AMO La Croisée	+32 (0) 2 652 10 70	secretariat@lacroisee.be	Rue du Tilleul 48, 1330 Rixensart	amo-lacroisee.jimdo.com
SRJ La Source Vive	02/633.25.54	direction@lasourcevive.be	Chemin des Prés d'Hellembroux 10, 1380 Lasne	lasourcevive.be
École de Musique de Lasne	+32 474 38 28 84	ecoledemusique@lasne.be	Clos du Vignoble 3, 1380 Lasne	-
Bibliothèque et Ludothèque Edgar P. Jacobs	+32 (0) 2 633 39 39	bibliotheque@lasne.be	Route d'Ohain 9A, 1380 Lasne	biblio.lasne.be
Scouts 37ème : Unité Saint-Germain	+32 (0) 496 15 09 07	secretariat.usg@gmail.com	1380 Lasne	unitesaintgermain.be
Scouts et Guides Pluralistes 021 Lasne : Unité du Marsupilami	-	unite21sgp@gmail.com	1380 Lasne	21sgp-lasne.be
Scouts 62ème : Unité Notre-Dame de la Paix	-	uniteohain@hotmail.com	1380 Lasne	uniteohain.com
Plaine de jeux de Lasne (Centre)	-	-	Chemin du Ruisselet, 1380 Lasne et 1 Place Communale, 1380 Ohain	-
Aujourd'hui c'est poney ! ASBL	0496 73 73 00	contact@aujourdhuicestponey.be	Rue de Fichermont, 1380 Lasne	https://aujourdhuicestponey.be/

Clubs sportifs et culturels					
Nom de l'Opérateur	Téléphone	Email	Adresse	Site Web	Public cible
Royal Union Lasne-Ohain Football Club	-	info@rulo-foot.be	Route de Genvat 26, 1380 Lasne	https://www.rulo-foot.be/	-
Lion's Junior Golf Academy (Royal Waterloo Golf Club)	-	secretariat.sportif@golfwaterloo.be	Vieux Chemin de Wavre 50, 1380 Lasne	-	Enfants de 6 à 18 ans
Sport Village Country Club	+32 2 633 61 50	lasne@sportvillage.be	Chaussée de Louvain 100, 1380 Lasne	https://www.sportvillage.be/home3.asp?ClubID=29&LG=FR	-
Royal Brussels Cricket Club	-	membership@rbcc.be	Chemin des Messes 39, 1380 Lasne	https://rbcc.be/	-
TC Lasne-Sport Vital	0478 29 44 68	info@sportvital.be	Avenue Yvan 15b, 1330 Rixensart	https://www.sportvital.be/home3.asp?ClubID=643&LG=FR	-
Centre Sportif de Maransart et de Lasne	+32 2 634 18 05 / +32 492 599 067	sport@lasne.be	Place Communale 1, 1380 Lasne	https://lasne.be	-
Fghting Solution	0491 16 16 55	david@krav-maga-lasne.be	Route de l'état 9A 1380 Lasne	https://fighting-solutions.be	

Commune de Lasne – Programme CLE – 2025-2030

L'Envol	0475 91 89 31	info@lenvol-lasne.be	Route d'Ohain 9/A, 1380 Lasne	https://www.lenvol-lasne.com	
---------	------------------	----------------------	-------------------------------------	---	--

Opérateurs déclarés à l'ONE				
Nom de l'Opérateur	Téléphone	Email	Adresse	Site Web
Animagique ASBL	0488/92.73.32	lasne@animagique.be	Place du Sablon 5, 5030 Sauvenière	animagique.be
Récréa'Lasne ASBL	0479 30 39 71	info@recrealasne.be	Place du Sablon 5, 5030 Sauvenière	recrealasne.be
Funnywoody	+32 (0) 538 03 77	contact@funnywoody.be	Rue de Genleau 5, 1380 Lasne	funnywoody.be
BATD Odrimont	02/634 03 80	anne.gelin@batd.eu	Chemin d'Odrimont 29, 1380 Lasne	batd.eu/batdodri
Sport et formation	0495 22 06 38	Anne- catherine@sportetformation.be	Rue Quimbin 6, 1380 Lasne	https://www.sportetformation.be

5. Analyse des besoins et objectifs stratégiques

Contexte de l'Analyse des Besoins

L'analyse des besoins a été initiée à la mi-octobre, soit seulement un mois après la prise de fonction du coordinateur ATL. Ce délai relativement court a nécessité une mise en place rapide des questionnaires destinés aux parents, aux enfants et aux opérateurs.

L'analyse repose sur plusieurs sources de données :

- **Questionnaire en ligne destiné aux parents**
→ **244 réponses collectées**
 - **71 %** des répondants résident dans la commune de Lasne.
 - **29 %** habitent en dehors de la commune.
- **Questionnaire papier destiné aux enfants**
→ **64 réponses collectées**
 - À noter Ce panel de réponses concerne exclusivement les enfants scolarisés dans les établissements où est implantée l'ASBL Récréa'Lasne. En effet, ces écoles ont été les seules à répondre positivement à la sollicitation du coordinateur ATL pour la distribution des questionnaires.
 - Ce résultat s'explique par plusieurs facteurs : le **lancement récent de la coordination ATL en septembre 2024**, un **timing serré** pour organiser la consultation, et le fait que **les partenariats avec les différents opérateurs étaient encore en phase d'émergence**.
 - **Une attention particulière sera portée, dans la suite du processus, à élargir la consultation à l'ensemble des établissements scolaires de la commune.** L'objectif est de garantir une représentativité plus large des avis d'enfants fréquentant d'autres structures.
 - **Axe de travail** : Étendre l'enquête aux enfants des autres établissements scolaires pour recueillir une vision plus globale de leurs besoins et attentes.
- **Questionnaire en ligne destiné aux opérateurs**
→ **5 réponses collectées + plus d'une dizaine d'opérateurs rencontrés**
 - La participation des opérateurs au questionnaire en ligne a été plus difficile à obtenir, malgré plusieurs relances. Néanmoins, des rencontres ont eu lieu avec différents acteurs de l'ATL de la commune de Lasne.

Participation des opérateurs à l'analyse des besoins

Si seuls cinq opérateurs ont répondu au questionnaire en ligne diffusé à l'automne 2024, cette donnée chiffrée ne reflète qu'en partie la dynamique engagée sur le terrain. En effet, **la coordination ATL à Lasne n'a été lancée qu'en septembre 2024**, et tout le dispositif est en **phase de construction**. Dans ce contexte, **l'identification des opérateurs et la structuration du réseau local** constituent une **priorité stratégique du Programme CLE 2025-2030**.

Depuis son entrée en fonction, le coordinateur ATL a engagé un **travail de cartographie, de repérage et de mise en réseau** des structures accueillant des enfants de 2,5 à 12 ans sur le territoire communal. Ce travail est **toujours en cours** et s'intensifiera au fil des mois.

Afin de compléter les données issues des questionnaires, **des rencontres individuelles ont été menées avec un grand nombre d'acteurs locaux**, notamment dans les secteurs suivants :

- **Accueil extrascolaire scolaire** (accueils matin/soir organisés dans ou en lien avec les écoles)
- **Secteurs culturels, sportifs et artistiques** (clubs, associations locales, initiatives individuelles)
- **Structures organisant des stages pendant les vacances scolaires**, qu'elles soient déclarées ou non à l'ONE
- **Opérateurs émergents ou informels**, désireux de mieux comprendre les dispositifs ATL et leur rôle potentiel

Plus d'une dizaine d'opérateurs ont ainsi été rencontrés ou contactés depuis le début de la mission, dans une optique de **connaissance mutuelle, d'information sur le cadre légal** (déclaration ONE, agrément, etc.) et de **création de liens** autour d'un projet commun d'amélioration de l'accueil sur la commune.

Ce travail **qualitatif et relationnel**, essentiel au lancement d'une coordination ATL, vient **compléter et nuancer les données quantitatives** issues des questionnaires, qui ne reflètent pas encore l'ensemble de la richesse du tissu associatif local.

L'élargissement de cette dynamique de consultation et la poursuite du travail de terrain figurent parmi les **axes forts du Plan d'Action 2025-2030**, avec notamment l'objectif de **renforcer la visibilité, la déclaration et la coopération des opérateurs** dans les prochaines années.

- **Axe de travail** : Prévoir d'avantages d'entretiens directs et semi-directifs avec les opérateurs pour relever les différents besoins.

Principaux constats de l'analyse des besoins « parents »

L'analyse des besoins réalisée auprès des parents met en évidence plusieurs constats majeurs qui guideront la structuration et l'amélioration de l'Accueil Temps Libre (ATL) à Lasne sur les cinq prochaines années. Étant donné qu'il s'agit de la première mise en place d'une coordination ATL dans la commune, ces résultats constituent une base essentielle pour construire une offre cohérente et adaptée aux attentes des familles.

Une forte demande d'accueil périscolaire et extrascolaire

L'analyse révèle que les familles expriment un **besoin important d'accueil en dehors des heures scolaires**, avec une demande particulièrement forte pendant :

Période	Demande des parents	Perception de l'offre
Après l'école	75 % des parents expriment un besoin	40% estiment l'offre suffisante
Grandes vacances	80 % des parents ont besoin d'un accueil	53% estiment l'offre suffisante

Petites vacances	40 % des parents expriment un besoin	67 % estiment l'offre insuffisante
Journées pédagogiques	56 % des parents recherchent une solution	20% jugent l'offre suffisamment diversifiée
Mercredis après-midi	72 % des parents expriment un besoin	77 % estiment l'offre insuffisante
Avant l'école	25 % des parents ont un besoin	20% estiment l'offre suffisante
Week-ends et jours fériés	13 % des parents déclarent un besoin	10% estiment l'offre suffisante

➔ **Axe de travail :** Développer l'offre d'accueil d'au moins 10% sur les périodes insuffisamment couvertes (petites vacances et mercredis après-midi).

Un manque de places et des inscriptions saturées

- **34 % des parents rencontrent des difficultés à trouver une place en stage.**
- **Les places se remplissent trop vite**, parfois en moins de 24h après l'ouverture des inscriptions.
- **Les plaines communales ne couvrent pas assez de périodes**, alors que les besoins sont plus étendus.
- **Les familles avec plusieurs enfants peinent à trouver des solutions adaptées pour tous leurs enfants dans un même lieu.**

➔ **Axe de travail :** Augmenter la capacité d'accueil en multipliant les partenariats avec les opérateurs et en optimisant la gestion des places disponibles.

Une offre d'activités à diversifier

Les parents trouvent l'offre suffisante :

- Activités sportives (62,6 % des parents)
- Activités combinant plusieurs domaines (53,3 %)

Les parents trouvent l'offre insuffisante :

- Activités artistiques (20,3 %)
- Activités en plein air et en lien avec la nature (19,8 %)
- Accompagnement scolaire et cours de langues (15,9 %)
- Activités culturelles (9,9%)

Principaux manques identifiés dans les commentaires de la question :

- Peu d'activités adaptées aux **tout-petits (2,5 à 4 ans)**.
- Manque d'**offres bilingues** (ex. : loisirs et néerlandais).
- Besoin d'activités pour les **12 ans et plus**.
- Demande d'activités en extérieur et liées à la **nature et l'environnement**.

Réflexion : Les parents estiment l'offre insuffisante pour les activités artistiques, en lien avec la nature, l'accompagnement scolaire et les activités culturelles. Cependant, cela peut également signifier que les parents ont une méconnaissance des offres existantes.

- ➔ **Axe de travail : Encourager la diversification des activités** en favorisant la création d'offres adaptées aux différents âges et en intégrant des activités bilingues et de découverte.
- ➔ **Axe de travail : Faire connaître d'avantages** les offres existantes pour les activités artistiques, en lien avec la nature, l'accompagnement scolaire et les activités culturelles.

Un frein financier pour de nombreuses familles

- **63 % des parents jugent le coût des activités trop élevé.**
 - **Les stages les plus abordables sont pris d'assaut**, laissant des alternatives plus chères.
 - **24,7 % des familles peuvent consacrer plus de 100 € par semaine aux activités, tandis que 5,3 % doivent rester sous 30 €.**
- ➔ **Axe de travail : Étudier la mise en place d'un soutien financier** pour les familles en difficulté et encourager des partenariats avec la commune pour proposer des activités à **tarifs sociaux**.

Une communication insuffisante et tardive

- **71,7 % des parents estiment que l'information sur les activités est insuffisante.**
 - **Le bouche-à-oreille reste le principal canal d'information (53,8 %)**, alors que seulement **17,5 % consultent le site de la commune**.
 - **51,6 % des parents trouvent que la communication arrive trop tard**, ce qui les empêche de bien organiser les inscriptions.
- ➔ **Axe de travail : Créer un système d'information centralisé** (site web, newsletter, guide ATL annuel) et mieux anticiper la diffusion des informations.

Une perception mitigée de la qualité et des infrastructures d'accueil

L'analyse met en évidence plusieurs préoccupations des familles quant aux lieux d'accueil :

- **40 % des parents jugent les espaces propres et sécurisés**, mais près de 50 % considèrent qu'ils sont vétustes ou insuffisants.
- **Sécurité** : des parents signalent des sorties d'enfants non surveillées et des lieux d'accueil trop ouverts.
- **Manque d'espaces verts et équipements insuffisants** : manque de terrains de sport et d'aires de jeux adaptées.
- **Problèmes d'hygiène et d'entretien des locaux**, notamment au niveau des sanitaires.

Réflexion : Les informations sont reprises de manière globale. Pour aller plus loin, il faudrait reprendre les données en croisant les réponses à cette question avec les lieux de fréquentation des enfants. Cela permettrait de cibler les endroits plus facilement.

➔ **Axe de travail : Améliorer l'entretien et la sécurisation des lieux d'accueil** et développer des infrastructures adaptées.

6. Modalités de collaboration entre les opérateurs

Cadre de coopération et articulation entre les acteurs locaux

Une **coordination efficace entre les différents opérateurs** de l'Accueil Temps Libre (ATL) est essentielle pour garantir une **offre cohérente et structurée** sur le territoire de Lasne. Actuellement, chaque structure développe ses propres activités sans forcément prendre en compte les besoins globaux des familles ni les complémentarités possibles avec d'autres acteurs. Ce manque de coordination peut limiter l'**optimisation des ressources** et peut compliquer l'accès à l'information pour les parents et nuire à la capacité collective à répondre efficacement aux attentes des enfants et des familles.

Principaux acteurs concernés :

- **Écoles communales et libres** : assurent l'accueil périscolaire et peuvent être des partenaires clés pour renforcer les activités extrascolaires.
- **Associations et clubs sportifs/culturels** : organisent des stages, ateliers et événements pour les enfants.
- **Structures privées et indépendantes** : proposent des services complémentaires en matière d'accueil et d'animation.
- **Opérateurs agréés et non agréés** : leur implication dans la CCA et leur reconnaissance officielle peuvent améliorer la qualité des services.
- **Commune et ONE** : apportent un soutien institutionnel et garantissent l'alignement avec les politiques locales et régionales.

Objectif : Structurer un cadre de **coopération pérenne** entre ces acteurs en instaurant un dialogue régulier et en facilitant les interactions.

Création de synergies et mutualisation des ressources

L'un des défis de l'ATL à Lasne est l'optimisation et la répartition des ressources existantes pour garantir une meilleure accessibilité et diversification de l'offre. Actuellement, de nombreux acteurs disposent d'infrastructures, de compétences et de matériel qui ne sont pas pleinement connus et exploités en raison d'un manque de coordination.

Axe de travail :

- Faciliter la coordination des activités en **évitant les chevauchements** et en optimisant la complémentarité des offres.
- Développer des partenariats pour **mutualiser les ressources**, réduisant ainsi les coûts et facilitant l'organisation des activités.

Partenariat Automne Détente (PAD)

Le **Partenariat Automne Détente (PAD)** s'inscrit dans le cadre des **mesures d'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires annuels** et est formalisé par une **convention** entre les opérateurs concernés.

Le **Décret du 30 mars 2022 relatif à la réforme des rythmes scolaires annuels** prévoit, aux **articles 214 à 216**, un dispositif de **subventionnement** destiné à financer des **activités spécifiques** pendant les congés scolaires de détente (**Carnaval**) et d'automne (**Toussaint**). Cette réglementation a été intégrée dans le **Décret ATL** par l'ajout d'un point supplémentaire à **l'article 15 §1er** ainsi que par un **nouvel article 37 bis**.

Dans ce cadre, lors de la Commission Communale de l'Accueil (CCA) de septembre 2024, un Partenariat Automne Détente a été validé entre Animagique Touki et Récréa'Lasne pour les périodes de Printemps et d'Automne 2025.

Bilan des partenariats automne-détente (PAD)

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la commune de Lasne a mis en place, via le partenariat entre Animagique ASBL et Récréa'Lasne ASBL, deux semaines d'activités organisées sous forme de PAD : une durant les congés de détente et une durant les congés d'automne.

Les données disponibles sont les suivantes :

- **PAD Automne 2024** : 78 enfants inscrits, dont 44 enfants âgés de moins de 6 ans (56 %).
- **PAD Détente 2024** : 50 enfants inscrits, dont 26 enfants âgés de moins de 6 ans (52 %).

Les inscriptions atteignent systématiquement le nombre maximum de places disponibles, ce qui témoigne d'un besoin avéré d'accueil durant ces congés.

Concernant l'accueil des enfants de moins de 6 ans, bien que la proportion soit importante, les opérateurs identifient un frein dans le recrutement de personnel spécifiquement formé pour l'encadrement de cette tranche d'âge, limitant ainsi les possibilités d'extension du dispositif.

Le partenariat se concrétise par la collaboration entre Animagique et Récréa'Lasne, ces derniers mobilisant une partie de leur personnel d'animation pour constituer les équipes d'encadrement des semaines PAD.

Perspectives

Les partenaires expriment la volonté de maintenir ces deux semaines de PAD jusqu'à l'échéance de la convention actuelle (2027) et envisagent de prolonger ce partenariat au-delà, sous réserve de moyens humains suffisants et en adéquation avec les orientations du Programme CLE.

Parmi les enjeux identifiés pour les prochaines années :

- Maintien de la qualité de l'encadrement, notamment pour les enfants de moins de 6 ans.
- Renforcement du recrutement et de la formation d'animateurs spécialisés.
- Analyse de l'opportunité d'augmenter la capacité d'accueil lors des PAD.

Développement de projets communs et co-financement

La coopération entre opérateurs peut aller au-delà du simple partage d'espaces et d'équipements en favorisant le **développement de projets communs innovants**.

Exemple concret :

- **Appel à projet – Fond Jacqueline Cigrang** : en février 2025, l'ASBL « Aujourd'hui c'est poney ! » a proposé aux membres de la CCA de rejoindre cet appel à projet dans une optique de partenariat. Cet appel à projet repose sur une politique **d'inclusion des enfants à besoins spécifiques** à travers des partenariats entre acteurs ATL.

Lien de l'appel à projet : <https://kbs-frb.be/fr/appel-projets-fonds-jacqueline-cigrang>

Axe de travail :

- Encourager les **collaborations** financières et structurelles pour **renforcer la qualité, la diversité** de l'offre ATL et **l'inclusion** des enfants à besoins spécifiques.

Mise en réseau des opérateurs et soutien administratif

L'un des **freins identifiés** dans le développement de l'ATL à Lasne est la difficulté pour certains opérateurs à s'insérer dans le réseau existant et à accéder aux ressources disponibles. De nombreux acteurs ne sont pas déclarés à l'ONE et méconnaissent les démarches administratives pour structurer leur offre.

Axe de travail :

- **Accompagnement administratif** pour aider les opérateurs à se **déclarer auprès de l'ONE**, obtenir des subventions et se professionnaliser.
- **Valorisation des opérateurs via une communication centralisée** : mise en avant des activités et initiatives des structures sur le site web de la commune et les supports de communication de la CCA.

7. Modalités d'information aux usagers

État des lieux de la communication sur l'ATL

L'analyse des besoins a mis en évidence un **manque de visibilité et de clarté** concernant l'offre d'Accueil Temps Libre (ATL) à Lasne. De nombreux parents déclarent **avoir des difficultés à trouver des informations fiables et centralisées** sur les activités et les structures d'accueil disponibles.

Constats principaux :

- **Absence d'un canal centralisé** pour informer les familles sur l'offre ATL.
- **Communication tardive ou insuffisante** : de nombreux parents ne reçoivent les informations qu'une fois les inscriptions déjà ouvertes, voire closes.
- **Dépendance au bouche-à-oreille** : 53,8 % des parents trouvent les activités via leur entourage, ce qui limite l'accès équitable à l'information.
- **Manque de visibilité des activités locales** : les réseaux sociaux et le site de la commune sont sous-utilisés par les parents pour chercher des stages et activités.

Axe de travail :

- Améliorer la diffusion de l'information pour **garantir un accès équitable à l'offre ATL** et permettre aux familles de mieux anticiper leurs inscriptions.

Canaux de communication existants et efficacité perçue selon l'analyse des besoins

Actuellement, plusieurs canaux sont utilisés pour informer les familles sur les activités ATL, mais leur efficacité varie :

Canal de communication	Utilisation	Efficacité perçue
Bouche-à-oreille	Utilisé par 53,8 % des parents	Fiable mais limité en portée
Réseaux sociaux (Facebook, Instagram, etc.)	Utilisés par 32,5 % des parents	Utile, mais peu structuré et difficile à suivre
Site internet de la commune	Utilisé par 17,5 % des parents	Pas mis à jour régulièrement, manque de visibilité
Brochures papier	Utilisées par seulement 10,8 % des parents	Peu efficaces, perçues comme obsolètes par certains parents
Communication via les écoles	Variable selon les établissements	Insuffisante pour couvrir tous les besoins

Constat majeur : L'absence d'un canal unique et structuré oblige les parents à chercher eux-mêmes l'information, ce qui crée des inégalités d'accès aux services.

Axe de travail:

- Mettre en place **une stratégie de communication plus efficace et centralisée**.

Stratégies pour améliorer la visibilité de l'offre ATL

Pour remédier à ces problèmes, plusieurs actions peuvent être mises en place afin de garantir un **accès simple, rapide et efficace à l'information ATL**. Aucune action étant parfaite, la réalisation de plusieurs d'entre elles est une nécessité pour toucher plus de personnes.

Actions envisagées :

1. Développer l'espace dédié à l'ATL sur le site internet de la commune

- Page mise à jour régulièrement avec **la liste des opérateurs ATL, les offres disponibles et les modalités d'inscription**.
- Ajout d'un **calendrier des activités extrascolaires et des stages** pour une meilleure planification des familles.
- Publication d'**articles et actualités** sur les nouveautés ATL (nouveaux opérateurs, événements, changements réglementaires, etc.).

2. Mise en place d'une newsletter ATL

- Envoi **mensuel ou trimestriel** aux parents via un système d'abonnement gratuit.
- Contenu possible : **dates d'inscription, présentation d'activités, nouveautés dans l'offre ATL, témoignages de parents, rappels administratifs**.
- Accessible à tous via **inscription en ligne** et diffusion via les écoles et les réseaux sociaux.

3. Développement d'une brochure des opérateurs et activités disponibles

- Création d'un **répertoire détaillé** recensant **toutes les structures proposant des activités pour enfants**.
- Mise à disposition en **version numérique** sur le site communal et en **version imprimée** pour distribution dans les écoles, la bibliothèque, et d'autres lieux stratégiques.
- Mise à jour régulière pour garantir l'exactitude des informations.

4. Collaboration avec les écoles pour diffuser l'information via les canaux scolaires

- Envoi d'**informations ATL via les moyens de communications scolaires**.
- **Présentations dans les écoles** pour informer directement les parents des services disponibles.
- Affichage d'un **tableau d'informations ATL** dans chaque école avec une mise à jour régulière.

5. Utilisation accrue des réseaux sociaux et supports numériques

- Création d'une **page Facebook et Instagram ATL Lasne** pour partager **les actualités, événements et rappels d'inscription**.
- **Campagnes d'information ciblées** pour toucher un maximum de parents.
- **Groupe de discussion dédié** permettant aux parents d'échanger directement des informations et des recommandations sur les activités ATL.

Point d'attention : Une information accessible ne doit pas se limiter aux plateformes numériques, il est essentiel de maintenir des supports papier et des alternatives plus directes.

8. Répartition des moyens publics affectés au Programme CLE

Sources de financement

L'ATL à Lasne bénéficie de **deux principales sources de financement** :

Subsides régionaux et fédéraux

- **L'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance)** :
 - Subvention pour la **coordination ATL** afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme CLE et ses autres missions.
 - Soutien aux **opérateurs agréés** pour financer l'encadrement et améliorer la qualité de l'accueil.

L'opérateur Récréa'Lasne introduit une demande d'agrément auprès de l'ONE via ce Programme CLE. Vous trouverez en **annexe 3** son **règlement d'ordre intérieur (ROI)** ainsi que son **projet d'accueil**.

Financements communaux

- La commune de Lasne alloue **un budget annuel** dédié à l'ATL.
- Ce financement est voté annuellement par le **Conseil communal** et pourra être ajusté en fonction des besoins identifiés dans le Programme CLE.

Au-delà du soutien financier direct, la commune de Lasne mobilise plusieurs ressources matérielles et organisationnelles importantes en faveur de l'Accueil Temps Libre, qui constituent un apport essentiel au fonctionnement global de l'offre d'accueil sur le territoire.

Mise à disposition d'infrastructures communales à tarif préférentiel ou gratuitement

Les centres sportifs communaux (centre sportif de Lasne, centre sportif de Maransart) ainsi que la salle polyvalente de l'école communale de Plancenoit sont régulièrement mis à disposition des opérateurs, principalement des clubs sportifs, mais aussi de structures culturelles et d'autres associations. La commune applique une politique tarifaire très accessible, avec un système de tarification dégressive favorisant les opérateurs qui proposent une offre régulière et importante aux enfants du territoire.

En complément, certains clubs (ex. club de football local) bénéficient d'une mise à disposition gratuite de terrains et infrastructures communales pour assurer leurs activités destinées aux enfants et aux jeunes.

Soutien spécifique à l'école de musique communale

L'école de musique de Lasne, structure communale à part entière, propose des cours de solfège et de pratique musicale à un tarif particulièrement démocratique. Cette accessibilité permet de

rendre la pratique musicale abordable pour toutes les familles lasnoises, quel que soit leur niveau de revenu.

Externalisation et soutien du service d'accueil extrascolaire

La commune de Lasne a fait le choix stratégique d'externaliser l'accueil extrascolaire de son réseau officiel via la création de l'ASBL Récréa'Lasne. Celle-ci assure l'accueil des enfants avant et après l'école dans les écoles communales et contribue à la structuration de l'offre ATL de proximité. Cette décision permet à la commune de maintenir un service d'accueil de qualité, encadré et piloté par une structure spécialisée.

Une attention à la mobilité et à l'accessibilité

Les infrastructures sont réparties sur l'ensemble du territoire afin d'assurer une accessibilité maximale pour les enfants et les familles, limitant les déplacements longs et favorisant l'ancrage local des activités.

9. Plan d'action 2025-2030

Stratégie de communication

L'un des constats majeurs issus de l'analyse des besoins est le manque de visibilité et de lisibilité de l'offre d'Accueil Temps Libre (ATL) sur le territoire communal. De nombreux parents déclarent rencontrer des difficultés à accéder à une information centralisée, claire et actualisée. Afin de répondre à cette problématique, le Programme CLE 2025-2030 prévoit la mise en œuvre d'une **stratégie de communication structurée, progressive et adaptée**.

Objectifs :

- Faciliter l'accès à l'information pour les familles.
- Renforcer la visibilité des acteurs locaux de l'ATL.
- Structurer les outils de communication dans une logique de concertation et de cohérence.
- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'offre ATL sur le territoire de Lasne.

Actions prévues :

1. Création d'un guide de l'ATL : Un **document de référence** listant l'ensemble des opérateurs actifs sur la commune, leurs coordonnées, leurs spécificités, et les types d'activités proposées. Il permettra aux familles de mieux comprendre l'offre globale et d'identifier les structures correspondant à leurs besoins.

2. Élaboration d'une brochure annuelle des activités : Chaque année, une **brochure thématique** sera produite pour présenter les activités proposées par les opérateurs, périodes par périodes (stages, mercredis, etc.), avec une attention portée à leur accessibilité financière, leur localisation, leur encadrement, etc.

3. Mise en place d'un document-cadre pour les opérateurs : L'accès à ces outils de communication (guide & brochure) sera conditionné à la **signature d'un document-cadre** par les opérateurs. Ce document précisera les **engagements minimaux en matière de qualité, de transparence, de sécurité, et d'accueil inclusif**, afin d'assurer la cohérence et la fiabilité de l'information diffusée aux familles.

4. Création d'une identité visuelle propre à la coordination ATL Un logo et une charte graphique spécifiques à la coordination ATL de Lasne seront créés afin de :

- Renforcer sa **visibilité** auprès des familles et des partenaires ;
- Identifier clairement les documents, supports et événements liés à l'ATL ;
- Professionnaliser la communication autour de ce dispositif.

5. Développement d'un espace ATL sur le site internet communal Un **espace numérique dédié** à l'ATL sera développé sur le site officiel de la commune de Lasne. Il permettra :

- D'accéder facilement à l'ensemble des informations relatives à l'ATL ;
- De consulter les guides et brochures ;
- De télécharger les formulaires utiles ;
- Et d'explorer une **carte interactive de la commune** avec les différents lieux d'accueil, ce qui facilitera la planification des familles et permettra de constater l'évolution de l'offre au fil des années.

Actions prioritaires par phase

Le plan d'action pour la période 2025-2030 repose sur les axes de travail définis à partir de l'analyse des besoins, des orientations stratégiques du Programme CLE et des priorités fixées en concertation avec les membres de la CCA. Il est organisé autour d'actions concrètes, planifiées de manière semestrielle, et assorties d'objectifs mesurables. Chaque action est accompagnée de responsables identifiés, à valider en CCA.

Le plan d'action est organisé en trois grandes phases progressives, permettant une mise en œuvre efficace des changements nécessaires.

Phase 1 : Mise en place des bases (2025 S2 – 2026 S2)

Objectif : Structurer l'Accueil Temps Libre (ATL) et renforcer la communication

Actions clés :

• Renforcement de la stratégie de communication

- Mise en place d'une identité visuelle propre à la coordination ATL (logo, charte graphique).
 - Responsables : Commune + Coordinateur ATL
 - Objectif : Utilisation généralisée dès septembre 2025.
- Création d'un espace ATL sur le site internet de la commune, avec une carte interactive de l'offre d'accueil.

- *Responsables : Commune (service communication) + Coordinateur ATL*
- *Objectif : L'espace en ligne est visible et fonctionnel avant décembre 2025.*
- **Élaboration d'un guide des opérateurs ATL reprenant les structures du territoire et les modalités pratiques.**
 - *Responsables : Coordinateur ATL + CCA*
 - *Objectif : Publication du guide début 2026.*
- **Création d'une charte qualité à signer par les opérateurs souhaitant figurer dans les supports de communication officiels.**
 - *Responsables : Coordinateur ATL + CCA + opérateurs*
 - *Objectif : Adoption de la charte en CCA au 1er semestre 2026.*
- **Lancement d'une newsletter ATL à destination des familles et partenaires.**
 - *Responsables : Coordinateur ATL*
 - *Objectif : Première édition en juin 2026.*
- **Structuration et reconnaissance de l'offre d'accueil**
 - **Campagnes d'information sur l'obligation légale de déclaration à l'ONE.**
 - *Responsables : Coordinateur ATL + Commune*
 - *Objectif : Informer 100 % des opérateurs actifs sur le territoire d'ici fin 2026.*
 - **Accompagnement des opérateurs dans leurs démarches de déclaration et d'agrément.**
 - *Responsables : Coordinateur ATL*
 - *Objectif : 30 % des opérateurs déclarés à l'ONE d'ici fin 2026.*
 - **Poursuite du travail de cartographie et de réseautage local.**
 - *Responsables : Coordinateur ATL + opérateurs*
 - *Objectif : 80 % de l'offre locale recensée d'ici fin 2026.*
- **Réduction des périodes déficitaires**
 - **Lancement d'un premier appel à projets pour développer l'offre sur les mercredis après-midi et petites vacances.**
 - *Responsables : Commune + Coordinateur ATL + CCA*
 - *Objectif : 10 % d'augmentation de l'offre disponible ou le nombre d'activités organisées d'ici fin 2026.*
 - **Identification et soutien d'initiatives innovantes ou inclusives.**
 - *Responsables : Coordinateur ATL + partenaires associatifs*
 - *Objectif : 2 projets inclusifs accompagnés avant fin 2026.*

Phase 2 : Consolidation et expansion (2027 – 2028)

Objectif : Diversifier les activités et renforcer les partenariats

Actions clés :

• Développement et diversification de l'offre ATL

- Soutien à la création de stages ou accueils spécifiques pour les enfants de 2,5 à 4 ans, fortement demandés.
 - *Responsables : CCA + opérateurs petite enfance*
 - *Objectif : 2 nouvelles initiatives pour ce public cible d'ici 2028.*
- Mise en place d'un second appel à projets, ciblé sur les périodes hors grandes vacances et publics spécifiques.
 - *Responsables : Commune + CCA*
 - *Objectif : 3 projets soutenus en 2028.*
- Inclusion de nouveaux opérateurs et développement des partenariats avec les écoles.
 - *Responsables : Directions d'écoles + Coordinateur ATL*
 - *Objectif : 5 écoles engagées activement dans au moins un projet ATL.*

• Déploiement du plan de formation

- Diagnostic des besoins de formation des équipes encadrantes.
 - *Responsables : Coordinateur ATL + opérateurs principaux*
 - *Objectif : plan finalisé et validé en CCA au premier semestre 2027.*
- Mise en œuvre d'un plan de formation continue (inclusion, sécurité, accueil des petits, etc.).
 - *Responsables : Coordinateur ATL + partenaires de formation*
 - *Objectif : 4 formations annuelles organisées dès 2028.*

Phase 3 : Évaluation et ajustements (2029 – 2030)

Objectif : Analyser l'impact des actions et préparer le futur Programme CLE

Actions clés :

• Suivi et évaluation

- Enquêtes de satisfaction régulières auprès des familles, enfants et opérateurs.
 - *Responsables : Coordinateur ATL + opérateurs*
 - *Objectif : au moins 1 enquête par an, 150 enfants consultés d'ici fin 2029.*

- Bilan global des actions menées entre 2025 et 2030 présenté en CCA.
 - Responsables : Coordinateur ATL + CCA
 - Objectif : rapport d'évaluation final validé avant avril 2030.
 - Analyse des impacts : accessibilité, diversité, qualité de l'offre, inclusion.
 - Responsables : Coordinateur ATL + CCA
 - Objectif : intégrer les résultats dans les recommandations futures.
 - **Préparation du prochain Programme CLE**
 - Concertation avec les opérateurs, écoles et familles sur les nouvelles priorités.
 - Responsables : Coordinateur ATL + CCA + commune
 - Objectif : première version du prochain Programme CLE rédigée avant juin 2030.
 - Adaptation du modèle de financement, des outils de communication et des critères de priorisation.
 - Responsables : Commune + Coordinateur ATL
 - Objectif : intégrer les ajustements dans le futur plan d'action.
-

10. Suivi et évaluation du Programme CLE

Le suivi du Programme CLE sera assuré par la **CCA**, qui analysera régulièrement les avancées et les ajustements à apporter.

Méthodes d'évaluation :

- **Enquêtes auprès des parents et opérateurs.**
- **Suivi des indicateurs de fréquentation et de satisfaction.**
- **Bilans annuels pour ajuster le programme en fonction des réalités du terrain.**

Le suivi et l'évaluation du **Programme CLE 2025-2030** sont essentiels pour garantir son efficacité et son adaptation aux besoins réels des familles et des opérateurs de l'Accueil Temps Libre (ATL). La **Commission Communale de l'Accueil (CCA)** sera chargée de ce suivi, en analysant régulièrement les avancées et en proposant des ajustements si nécessaire.

Evaluation du Programme CLE

L'article 30 du décret ATL prévoit que :

« La commune réalise ou fait réaliser, deux ans après l'agrément du programme CLE et deux ans après la première évaluation, un rapport d'évaluation relatif au programme CLE. Ledit rapport est transmis à la CCA, laquelle propose, le cas échéant, les modifications qu'elle estime utiles. La commune transmet le rapport d'évaluation, le cas échéant modifié, à la Commission d'agrément.»

Objectifs du suivi et de l'évaluation

Le suivi du Programme CLE vise à :

- **S'assurer que les actions mises en place répondent aux objectifs fixés.**
- **Identifier les ajustements nécessaires** en fonction des retours des familles, des opérateurs et des acteurs locaux.
- **Garantir une allocation efficace des ressources** pour maximiser l'impact du programme.
- **Préparer le prochain Programme CLE** en collectant des données pertinentes sur l'évolution de l'ATL à Lasne.

Méthodes de suivi et ajustements prévus

Le suivi du programme sera assuré via plusieurs outils et méthodes d'évaluation régulières :

1. **Enquêtes de satisfaction**
 - **Questionnaires** à destination des parents, des enfants et des opérateurs ATL.
2. **Suivi des statistiques de fréquentation**
 - Collecte des données de fréquentation des opérateurs.
 - Comparaison avec les objectifs fixés pour ajuster l'offre.
 - Analyse des périodes sous tension (ex. : manque de places lors des petites vacances).
3. **Bilans et rapports annuels**
 - **Rapport d'activités ATL** rédigé chaque année et présenté à la CCA et au Conseil communal.
 - Suivi des engagements financiers et réajustement des budgets en fonction des besoins émergents.
4. **Concertation avec les acteurs locaux**
 - **Réunions CCA** avec les opérateurs ATL pour faire le point sur les difficultés rencontrées et les ajustements à prévoir.

Planification des évaluations intermédiaires et finales

Le Programme CLE 2025-2030 fera l'objet d'un **suivi continu**, avec plusieurs étapes clés pour garantir son bon déroulement.

Évaluations intermédiaires

- **Année 1 (2025-2026) :** Bilan de lancement, identification des premiers défis, ajustement des actions.

- **Année 3 (2027-2028) :** Évaluation intermédiaire approfondie, analyse des progrès réalisés et ajustements si nécessaire.

Évaluation finale

- **Année 5 (2029-2030) :** Évaluation globale du Programme CLE, identification des réussites et points d'amélioration, recommandations pour le futur.

Ajustements et perspectives pour l'avenir

Le suivi rigoureux du Programme CLE permettra d'adapter en temps réel les actions mises en place. Les **données collectées** tout au long des cinq années serviront à :

- **Corriger les faiblesses identifiées** et renforcer les bonnes pratiques.
- **Mieux anticiper les besoins des familles** pour une offre plus adaptée.
- **Structurer le prochain Programme CLE** avec une base solide d'analyses et de recommandations.

11. Conclusion et perspectives

Le Programme CLE 2025-2030 constitue une **feuille de route essentielle** pour améliorer l'Accueil Temps Libre à Lasne. Il repose sur une **approche concertée et évolutive**, avec une volonté forte d'**adapter l'offre aux besoins réels des familles**.

Les prochaines années seront marquées par une **amélioration continue**, où la participation active des acteurs locaux sera **essentielle pour garantir un accueil de qualité** pour tous les enfants de la commune.

Synthèse des engagements et des orientations stratégiques

Le **Programme CLE 2025-2030** constitue une **feuille de route essentielle** pour structurer et améliorer l'**Accueil Temps Libre (ATL) à Lasne**. Il repose sur une **approche concertée et évolutive**, impliquant les acteurs locaux afin d'assurer un accueil **adapté, accessible et de qualité** pour les enfants de la commune.

Les engagements majeurs du Programme CLE s'articulent autour de plusieurs axes stratégiques :

- **Renforcer la structuration et la coordination de l'ATL** grâce à la mise en réseau des opérateurs et à une meilleure articulation entre les acteurs locaux.
- **Développer et diversifier l'offre d'accueil** en réponse aux besoins exprimés par les familles, notamment en renforçant l'offre sur les périodes sous tension (mercredis après-midi, petites vacances, ...).
- **Faciliter l'accès à l'information** via des canaux de communication plus performants et une centralisation des offres disponibles.

- **Encourager la professionnalisation des opérateurs** et l'amélioration des conditions d'accueil par des formations et un soutien accru aux structures locales.
- **Soutenir l'accessibilité financière** pour permettre à toutes les familles de bénéficier d'un accueil de qualité, quel que soit leur niveau de revenu.
- **Optimiser l'utilisation des moyens publics** en veillant à une répartition équitable des ressources et en soutenant les initiatives innovantes qui répondent aux attentes des familles et des enfants.

Un engagement collectif pour un ATL de qualité

Le **Programme CLE 2025-2030** marque une **nouvelle étape pour l'Accueil Temps Libre à Lasne**. Grâce à une dynamique **participative et évolutive**, la commune, les opérateurs, les écoles et les familles travailleront ensemble pour construire un **système d'accueil plus structuré, plus inclusif et mieux adapté aux réalités des enfants et des parents**.

La **participation active** de tous les acteurs sera la clé pour garantir la réussite de cette feuille de route et offrir aux enfants un **environnement d'accueil de qualité**, favorisant leur bien-être et leur développement.

Annexes

Annexe 1 : Critères d'agrément du Programme CLE

CRITÈRES D'AGRÈMENT DU PROGRAMME CLE

Le référent agréments et le CAL, puis les membres de la Commission d'agrément, analysent le programme CLE et vérifient qu'il répond aux critères suivants :

- L'OEJAJ a confirmé la bonne réception de l'état des lieux et de l'analyse des besoins. Ceux-ci ont été réalisés conformément au décret ATL.
- La liste des opérateurs ATL participant au programme CLE est présentée, en précisant ceux qui demandent ou non l'agrément.
- Les objectifs du programme CLE sont cohérents et répondent autant que possible aux besoins révélés par l'état des lieux.
- Les trois modalités obligatoires prévues par le décret ATL (collaboration entre opérateurs, information aux usagers potentiels et répartition des moyens communaux et publics) sont présentes et suffisamment détaillées.
- La CCA et le Conseil communal ont approuvé le programme CLE (PV de réunion de CCA et extrait de registre aux délibérations du Conseil communal à l'appui).

Annexe 2 : Procédure de demande d'agrément

DEMANDE D'AGRÉMENT

Pour les opérateurs d'accueil extrascolaire :

Les coordinations ATL ne sont plus chargées de transmettre à l'ONE les dossiers des opérateurs qui demandent le renouvellement de leur agrément. Ce sont désormais les opérateurs eux-mêmes qui font directement cette demande via le portail, avant la date d'échéance du programme CLE.

Les opérateurs suivent les étapes suivantes :

Dans l'environnement « **Mon Équipe** » :

- Vérifier que toutes les données du personnel sont complètes (contrats, prestations, qualifications et formations continues).

Dans l'environnement « **Accueil Temps Libre** » :

- Charger les projets d'accueil actualisés pour chaque lieu concerné par le renouvellement.
- Accéder à l'onglet « **Agréments** » et cocher les lieux pour lesquels ils souhaitent demander le renouvellement d'agrément.
- Cliquer sur le bouton devenu bleu « **Demander le renouvellement** » à droite de l'écran.

L'opérateur d'accueil qui souhaite renouveler son agrément communique toujours son projet d'accueil à la coordination ATL de la commune concernée. En effet, le programme CLE dans son intégralité (constitué de la partie générale et des projets d'accueil de tous les opérateurs extrascolaires demandant l'agrément) est présenté et approuvé par la CCA et par le Conseil Communal.

Le coordinateur ATL a accès au projet d'accueil de chaque opérateur présent sur la commune au travers du **portail pro.one.be** (entrée **Coordination ATL > Ma commune > Accueil extrascolaire**). Un opérateur peut, à tout moment, charger et/ou actualiser son projet d'accueil sur le portail, via les entrées des lieux d'accueil.

Lors d'une demande de renouvellement d'agrément, il est préférable de ne pas charger de nouveaux documents tant que le dossier est en analyse par l'ONE. C'est sur base du document transmis lors de la demande d'agrément que l'ONE statuera pour octroyer ou non l'agrément.

Une fois que tous les opérateurs ont soumis leurs demandes de renouvellement d'agrément, le **CATL** peut introduire la demande de renouvellement du programme CLE en utilisant le bouton « **Demander le renouvellement** » situé en haut de la page.

Annexe 3 : ROI et projet d'accueil Récréa'Lasne

Annexe 4 : Exemple de canevas d'évaluation par les communes de leur programme CLE

Annexe 5 : Le procès-verbal de la réunion de la CCA qui a donné son avis sur la proposition de programme CLE, et les éventuelles notes de minorité.

Annexe 6 : Délibération du Conseil Communal approuvant le Programme CLE